



REACTION 19
Association Loi 1901
Agrément n° W751256495
68, Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

HOTEL MATIGNON
Monsieur Jean Castex
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, Rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 18 novembre 2021

Par courrier recommandé avec AR n° 1A 174 439 3266 9

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous contacte en ma qualité de Président de l'Association REACTION 19, laquelle compte aujourd'hui plus de 95 000 adhérents, et dont l'objet est notamment d'entreprendre toutes les démarches de nature à préserver les libertés fondamentales de ses adhérents, en particulier dans le cadre de la « *pandémie de la Covid-19* ».

En accord avec l'objet de l'Association, j'ai l'honneur de vous signaler par la présente les incohérences manifestes entre les nombreuses déclarations publiques émises par Monsieur le Ministre chargé de la Santé, au cours de l'année 2020 et début de l'année 2021, **au regard du rapport de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ci-après : ATIH) intitulé « Rapport d'activité hospitalière 2020 Covid-19 »**, paru au mois de novembre 2021 pour le public.

L'ATIH, établissement public français agissant sous la tutelle du Ministère des Solidarités et de la Santé, a notamment pour mission de collecter et de recenser les informations relatives à l'activité et à l'organisation des établissements de santé sur le territoire de la République Française.

REACTION 9

Son expertise fait état de **deux éléments indiscutables**, qui sont les suivants :

- I. « (...) *Les patients COVID représentent 2% de l'ensemble des patients hospitalisés au cours de l'année 2020, tous champs hospitaliers confondus (...)* ».

- II. « (...) *au cours de l'année 2020, les patients COVID représentent 5% de l'ensemble des patients pris en charge en service de soins critiques.* ».

Cela contrevient absolument aux déclarations faites par Monsieur le Ministre chargé de la Santé.

Ces **déclarations ont dépeint une situation plus que désastreuse et alarmante** des établissements de santé français, situation présentée comme due aux effets de la maladie de la Covid-19.

Le contenu de l'ensemble des déclarations, affirmations, incises, interviews et interventions a généré une **peur traumatisante** pour la majeure partie de la société française, alors que la situation sanitaire n'était pas aussi inquiétante que ce que Monsieur le Ministre chargé de la Santé avait affirmé.

Inexorablement, le discours tenu par Monsieur le Ministre chargé de la Santé tout au long de l'année 2020, et ce jusqu'au début de l'année 2021, constitue des mensonges d'État alors qu'il est Ministre de la République Française et qu'en cette qualité, il est tenu d'administrer avec honneur et honnêteté la crise sanitaire liée à la Covid-19.

À cet égard, je vous prie de trouver ci-joint, pour votre parfaite information, la lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Monsieur le Ministre chargé de la Santé, Monsieur Olivier Véran, **aux fins d'exiger une déclaration publique de sa part ainsi que sa démission sans délai.**





En votre qualité de Premier Ministre, vous dirigez l'action du Gouvernement et assurez la coordination de celle-ci, en tenant un véritable rôle d'arbitre quant aux politiques menées par les différents ministères.

Ainsi, vous avez une responsabilité civile, pénale et politique vis-à-vis des déclarations publiques mensongères effectuées et la politique sanitaire entreprise par Monsieur le Ministre chargé de la Santé.

À cet effet, vous avez la compétence constitutionnelle et institutionnelle de recevoir la démission sans attente de Monsieur le Ministre chargé de la Santé.

Une lettre est également notifiée à Monsieur le Président de la République, qui en cette qualité, doit avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des éléments évoqués, ainsi que de leur importance.

Il est fondamental de noter que la confiance des Françaises et des Français dans l'action politique actuelle est fortement ébranlée.

En ce sens, le présent document sera mis en ligne et partagé publiquement afin que nos adhérents et l'opinion publique puissent en prendre connaissance.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma respectueuse considération.

ASSOCIATION REACTION 19
Monsieur Carlo Alberto BRUSA
Président

Association Loi 1901



N° P. 147751256405